

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE L'E.S.F de FONT ROMEU

ESF FONT ROMEU

Adresse : LES AIRELLES- BP 77- 66120 FONT ROMEU

Email : contact@esf-font-romeu.com

Au guichet, via notre site, par courrier, par fax ou par tout autre moyen de communication vous pouvez vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'E.S.F. de FONT ROMEU.

Pour les ventes en ligne via notre site, il vous suffit de suivre les modalités d'inscriptions en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à notre E.S.F.

Pour les autres modes d'inscription et de vente, veuillez-vous rapprocher de l'E.S.F. de FONT ROMEU.

L'inscription à des prestations de l'E.S.F de FONT ROMEU implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I - INTERVENANTS ET PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'E.S.F de FONT ROMEU ont suivi une formation validée par l'Etat et leurs méthodes d'enseignement sont reconnues sur un plan national et international. Ils sont tous titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'E.S.F de FONT ROMEU de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'E.S.F de FONT ROMEU.

En conséquence, l'E.S.F de FONT ROMEU se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers.

La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.

ARTICLE II -RESPONSABILITE DES MONITEURS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.

L'ESF souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'ESF et du moniteur.

L'E.S.F. de FONT ROMEU n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE III- ASSURANCE

Le prestataire souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'ESF et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

ARTICLE IV - TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

4.1 Tarifs

Les tarifs de l'E.S.F de FONT ROMEU sont présentés sur le site de vente en ligne (accessible depuis esf.net et depuis le site spécifique de l'E.S.F.), et sur la brochure de l'ESF.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'E.S.F. de FONT ROMEU à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc), sauf cas particulier.

En conséquence, l'élève devra, préalablement à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc..).

4.2 : Modalités d'inscription et de paiement

4.2.1: Pour les ventes en ligne faites via notre site :

Vous devez renseigner la procédure de réservation figurant sur ce site. Avec le paiement en ligne votre réservation sera transmise à l'E.S.F de FONT ROMEU.

Il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique. Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne de l'E.S.F. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

Un moyen unique d'inscription et de paiement est à votre disposition : Envoi via Internet de votre réservation et du virement bancaire à l'E.S.F. de FONT ROMEU par l'intermédiaire de Cyberplus (la banque électronique de la Banque Populaire : paiement sécurisé certifié et garanti par l'établissement bancaire).

L'E.S.F. de FONT ROMEU assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

4.2.2 : Pour les autres modes de vente :

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement, partiel ou en totalité, par chèque, carte bancaire, etc, à l'E.S.F.

L'ESF assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

ARTICLE V : Droit de rétractation non applicable que ce soit le mode de réservation (en ligne ou au guichet) :

Le droit de rétractation dans un délai de rétractation de 14 jours prévu à l'Article L121-20 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28 s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

ARTICLE VI- DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MEDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un TOUT COMPRIS : Cours de ski + médaille.

Si vous avez procédé à l'achat d'un TOUT COMPRIS (cours de ski + médaille) et que vous ne souhaitez pas recevoir de médaille : il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'ESF pendant la période de cours. Passé le dernier jour de cours, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE VII - ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

7.1 : Annulation d'une inscription avec règlement partiel :

Ce règlement partiel constitue des arrhes qui seront conservées par l'ESF en cas d'annulation.

7.2 : Annulation avant le début de la prestation avec règlement total

7.2.1 Annulation en amont des 15 jours qui précèdent le début de la prestation

Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'une inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation :

L'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon l'intégralité des sommes versées moins des frais de dossier (10% de la transaction avec un minimum de 20 euros).

Dans tous les autres cas : l'ESF vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 %de la transaction avec un minimum de 20 euros) auxquels s'ajoutera une indemnité de rupture de contrat (10% de la transaction avec un minimum de 20 euros).

7.2.2 : Annulation dans les 15 jours précédant le début de la prestation

Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci. Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'une inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation :

L'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon l'intégralité des sommes versées moins des frais de dossier (10% de la transaction avec un minimum de 20 euros)

Dans tous les autres cas : l'ESF appliquera une retenue égale à 50% du prix payé.

7.3 : Interruption pendant la prestation :

Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci. En l'absence d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (confère ci-dessus) : l'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon la partie non consommée sur la base de la grille tarifaire de l'ESF FONT ROMEU.

ARTICLE VIII - ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DE L'ESF

8.1 Annulation / Interruption

L'ESF de FONT ROMEU se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours

En cas de fermeture des pistes ou des remontées mécaniques ou si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

8.2: remboursement

Dans l'un des cas mentionnés à l'article 7.

1 : l'ESF restituera les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation et en cas d'interruption accordera au client un avoir sur la base de la grille tarifaire de l'ESF de FONT ROMEU.

Dans tous les autres cas : l'ESF restituera les sommes versées par le client et lui versera en outre une indemnité d'un montant égal à celles-ci en cas d'annulation de la prestation, et en cas

d'interruption accordera au client un avoir sur la base de la grille tarifaire de l'ESF de FONT ROMEU.

8.3 Exclusion

L'ESF se réserve le droit d'exclure à tout moment un personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE IX- INFORMATION SPECIALE COVID 19

Pour toutes réservations faisant l'objet d'une annulation pour cause de COVID 19, la totalité des sommes versées sera, sous présentation d'un justificatif (tel qu'un certificat médical ou une copie d'une décision institutionnelle) :

- . Reportée si cela est possible, sinon
- . Remboursée

En cas d'interruption de la prestation pour cause de COVID 19, les sommes versées seront reportées, si cela est possible, sinon, remboursées sur la base de la grille tarifaire de l'ESF de FONT ROMEU.

Article X -REVENTE DES PRESTATIONS

Toute revente des prestations dispensées par l'ESF notamment via des applications, sites internet intermédiaires et /ou plateformes de revente est interdite sans l'accord express de l'ESF.

ARTICLE XI - REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE XII- MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'ESF et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 6 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel